



Jeudi 14 Mai 2009

le Groupe SRC

Socialiste, Radical, Citoyen à l'Assemblée nationale

communiqué de presse

de Jean-Marc Ayrault

Député-Maire de Nantes, Président du Groupe SRC

Evolution du débat sur la modification du règlement de l'Assemblée nationale

J'ai dès le démarrage du débat montré la volonté de dialogue du Groupe SRC. Alors que nous n'approuvons pas la logique du « crédit temps », nous avons pris acte de la volonté de la majorité et inscrit nos amendements dans le cadre de la résolution présentée par le Président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer.

Au cours de la même période, la Commission des Lois a, sous l'impulsion de Jean-François Copé, considérablement dénaturé la résolution Accoyer et organisé la régression des droits des parlementaires, notamment ceux de l'opposition.

C'est pourquoi j'ai demandé au Président Copé de faire démonstration de sa bonne foi en renonçant à restreindre les droits de l'opposition et en revenant à la résolution Accoyer.

Cette résolution n'est pas le point d'arrivée, mais elle est le seul point de départ possible pour un accord.

Hier soir, Jean-François Copé a lors de la séance de nuit enfin consenti à faire état de ses propositions.

Je me suis immédiatement félicité du changement de ton du Président de l'UMP, tout en regrettant que les assouplissements demeurent en deçà de la proposition du Président Accoyer.

Si cette volte-face ouvre la perspective d'un échange plus serein, il importe que le dialogue se poursuive et que nos propositions soient entendues, tout comme celles des groupes GDR et NC.

Nous espérons que le changement de climat permette d'aboutir à une véritable négociation qui associe l'ensemble des groupes autour d'un projet consensuel conformément à la tradition républicaine, comme c'est le cas au Sénat.

Il est inconcevable que l'Assemblée nationale, issue du suffrage universel direct, dispose de moins de droits et de libertés que le Sénat, issu d'un scrutin de second degré.

Le centre de gravité du débat politique ne peut se déplacer de l'Assemblée nationale vers le Sénat. Ce serait alors un changement non maîtrisé de la Vème République et un danger démocratique, dont chacun peut pressentir les conséquences.